

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007-520 DU 02 NOVEMBRE 2007

Autorisant Madame Mèmounatou ABOUDOU ALLASSANE à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-300 du 17 juin 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2007-368 du 03 août 2007 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-395 du 31 juillet 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-748 du 31 décembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères ;
- Vu** la requête de Madame Mèmounatou ABOUDOU ALLASSANE et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1^{er} novembre 2007 ;

D E C R E T E :

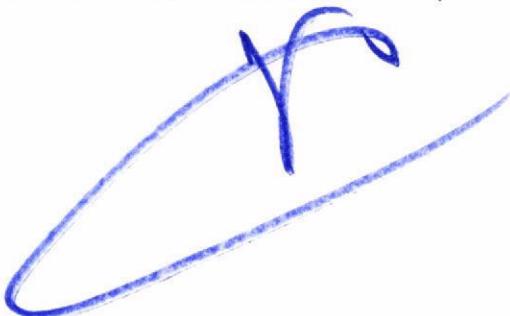
Article 1^{er} : Madame Mèmounatou ABOUDOU ALLASSANE, de nationalité béninoise, née le 18 septembre 1967 à Kandi (Bénin), fille de ALLASSANE Aboudou et de Mariamou BIO est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée Mémounatou ABOUDOU ALLASSANE, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 novembre 2007

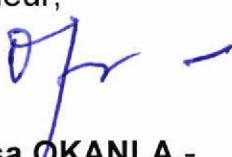
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois de
l'Extérieur,

Moussa OKANLA.-



Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,

Gustave ANANI CASSA



AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 GS/MJLDH 4 MAEIAFBE 4
AUTRES MINISTERES 24 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF- DGTCP- DGID-
 DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-NSAE-IGE 4 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-
 FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESEE 1 JO 1.